

Règlement

« PoP'uP run »

Samedi 8 mai 2021

Renseignements généraux

Pour des questions de lisibilité tout est accordé au masculin.

La « PoP'uP run » est une manifestation organisée par l'association « [Moutier Trail](#) » regroupant une course pédestre pour adultes se déroulant principalement sur des chemins de randonnées pédestres ainsi que des courses pour enfants. Elles se déroulent essentiellement aux abords de l'ancien stand de tir de Moutier.

- 1) Parcours de la « PoP'uP run » pour la catégorie élites regroupe toutes les personnes nées avant l'an 2003. Il suit globalement le Parcours Pédestre Prévôtois. La distance d'un tour est d'environ 10 kilomètres et d'un dénivelé de +/- 400 mètres. Les concurrents peuvent choisir le nombre de tours qu'ils souhaitent parcourir. Ce nombre peut varier entre un et six tours. Cette course peut être couru en individuel ou par équipe.
 - 2) Parcours de la « PoP'uP run » pour la catégorie « cadet » qui regroupe les jeunes filles et les jeunes gens nés entre les années 2004 à 2007 emprunte le chemin du parcours Vita. La distance est d'environ 3 kilomètres et d'un dénivelé de +/- 200 mètres.
 - 3) Parcours « PoP'uP run » pour la catégorie écolier « A » qui regroupe les jeunes filles et les jeunes gens nés entre les années 2008 et 2011 emprunte un parcours situé aux alentours du stand et de l'hôpital. La distance est d'environ 1'300 mètres et d'un dénivelé de +/- 100 mètres.
 - 4) Parcours « PoP'uP run » pour la catégorie écoliers « B » qui regroupe les jeunes filles et les jeunes gens nés entre les années 2012 et 2015 ans emprunte un parcours situé aux alentours du stand et de l'hôpital. La distance est d'environ 800 mètres et d'un dénivelé de +/- 100 mètres.
 - 5) Parcours « PoP'uP run » pour la catégorie écoliers « C » qui regroupe les jeunes filles et les jeunes gens nés en 2016 et plus jeunes emprunte un parcours situé aux alentours du stand et de l'hôpital. La distance est d'environ 250 mètres et d'un dénivelé de + 80 mètres.
- Le parcours de la « PoP'uP run » pour les élites se déroule principalement sur des chemins pédestres officiels balisés en jaune. Le départ est donné à proximité de l'ancien stand de tir de Moutier. Les arrivées se trouvent à l'endroit exact du départ.
 - Les parcours de la « PoP'uP run » pour les personnes nées avant l'an 2004 se concentrent sur des chemins piétonniers aux alentours de l'ancien stand de tir de Moutier. Les départs et les arrivées sont identiques à la course pour élites.

- Les courses ont lieu par tous les temps. Le comité d'organisation de l'événement peut être amené à modifier les différents parcours selon les conditions météorologiques ou en fonction de tout événement demandant de telles modifications.
- Les adeptes de Nordic Walking sont les bienvenus.
- Les départs de toutes les courses sont fixés au samedi 08 mai 2021. Le lieu exact peut être relevé sur la carte de la course. Les courses s'élancent sur le parcours selon un horaire différent :
 - Course « PoP'uP run » pour élite démarre à 10h00.
 - Course « PoP'uP run » pour cadets démarre à 13h45.
 - Megapop (garçon) 2004 – 2005 départ à 13h55
 - Megapopette (fille) 2004 – 2005 départ à 13h55
 - Maxipop (garçon) 2006 – 2007 départ à 13h55
 - Maxipopette (fille) 2006 – 2007 départ à 13h55
 - Course « PoP'uP run » pour les écoliers « A » démarre à 10h00.
 - Pop 4 (garçon) 2008 – 2009 départ à 10h10
 - Popette 4 (fille) 2008 – 2009 départ à 10h20
 - Pop 3 (garçon) 2010 – 2011 départ à 10h30
 - Popette 3 (fille) 2010 – 2011 départ à 10h40
 - Course « PoP'uP run » pour les écoliers « B » démarre à 11h00.
 - Pop 2 (garçon) 2012 – 2013 départ à 11h10
 - Popette 2 (fille) 2012 – 2013 départ à 11h20
 - Pop 1 (garçon) 2014 – 2015 départ à 11h50
 - Popette 1 (fille) 2014 – 2015 départ à 12h00
 - Course « PoP'uP run » pour les écoliers « C » à 13h20.
 - Minipop (garçon) 2016 et plus jeune départ à 13h25
 - Minipopette (fille) 2016 et plus jeune départ à 13h35
- Les dernières consignes et les explications sur le balisage seront données lors d'un briefing qui se tiendra sur la ligne de départ.
- Les arrivées sont jugées au point de départ. Le lieu exact est représenté sur la carte de course (Site internet de la manifestation).

- Tous les coureurs terminant dans les délais impartis sont classés (se référer à l'article 2).
- La distribution des dossards a lieu le samedi 08 mai 2021 à l'ancien stand de tir de Moutier dès 09h00 et jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course.
- La proclamation des premiers résultats officiels aura lieu pour les catégories regroupant les personnes nées dès l'an 2000 environ 30 minutes après le départ sur le lieu de la manifestation. Les listes des résultats régulièrement mises à jours seront disponibles le plus rapidement possible aux abords du site. Les résultats définitifs seront disponibles sur le site de notre partenaire en charge du chronométrage en début de soirée. Pour les concurrents nés avant l'an 2004, et au vu de la configuration particulière des courses, les résultats seront prononcés dès 16h30.
- Sur le parcours de la « PoP'uP run » qui emprunte généralement le Parcours Pédestre Prévôtois, un poste de ravitaillement sera installé vers le milieu de la boucle.
- Chaque concurrent inscrit sur les parcours Elites ou Cadets recevra un bon pour une boisson sans alcool valable aux différents points de débit de boisson de la manifestation.
- La halle de l'école secondaire de Moutier se trouvant à proximité du départ et de l'arrivée de chaque course sert de vestiaire pour les concurrents de toutes les courses. Des douches sont à disposition dans ce bâtiment.
- Les concurrents sont rendus attentif au fait que l'organisation ne peut pas être tenue pour responsable en cas de vol ou de déprédation d'effets personnels laissés dans les vestiaires ou ailleurs durant, avant ou après les courses. Les concurrents prendront donc toutes les dispositions nécessaires pour garantir l'intégrité de leurs effets.
- Un nombre de places de parc limité se trouvent à proximité de l'ancien stand de tir de Moutier. L'organisation vous encourage à utiliser les différents moyens de transport de mobilité douce à votre disposition.
- Chaque concurrent renonce expressément à se prévaloir de son droit à l'image durant l'événement. Tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation de photos ou d'images liées à l'événement pour la promotion de ce dernier est formellement exclu.
- La « [PoP'uP run](#) » est une marque. Toute communication ou utilisation d'images de l'événement ne pourra se faire qu'avec l'autorisation officielle et expresse de l'organisation.
- Un service sanitaire (samaritains) fonctionne durant la totalité de l'épreuve. Pour des raisons évidentes liées à la topographie des différents parcours, les concurrents en situation de détresse, tentent dans la mesure du possible, de rallier par leur propre moyen un point accessible par les véhicules de sauvetage.
- En cas d'abandon, un service de rapatriement est en place. Celui-ci fonctionne sur appel d'un numéro de téléphone qui est inscrit sur le dossards. L'organisation recommande donc à tous les coureurs de se munir d'un téléphone portable durant la course. Sauf blessure grave, les concurrents rallient par leur propre moyen un point de contrôle accessible par les véhicules en charge des rapatriements.
- Les finances d'inscription en ligne sont les suivantes :

- Course « PoP'uP run » pour la catégorie « élites » CHF 30.00 par personne. Pour les équipes et les challenges entreprise, le montant de l'inscription est de CHF 25.00 par personne.
- Course « PoP'uP run » pour la catégorie « cadet » CHF 18.00.
- Course « PoP'uP run » pour les catégories « écolier » CHF 10.00.
- Le paiement de la finance d'inscription entraîne, de façon extensive, l'acceptation du présent règlement.
- L'inscription est validée à la réception du paiement. Le dernier délai pour s'inscrire en ligne est fixé au 28 avril 2021.
- Les inscriptions pourront être effectuées sur le site Internet de notre partenaire de chronométrage dès le 1 février 2021.
- Les inscriptions sur place sont possibles pour toutes les catégories. Les personnes qui s'inscrivent sur place en catégorie élites s'acquitteront d'une surtaxe de CHF 5.00
- Le nombre d'inscriptions n'est pas limité.
- Les questions d'hébergement et de restauration doivent être adressées à l'office de tourisme de la ville de Moutier.
- Des informations complémentaires peuvent être obtenues en écrivant à l'adresse du site de l'organisateur (info@popup-run.ch).

Règlement de course

1. Le comité d'organisation de la course « [PoP'uP run](#) » décline toute responsabilité en cas d'accident ou de maladie. Pour la course élites, les concurrents doivent être nés avant l'an 2004. Les concurrents n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans révolu doivent être au bénéfice d'une autorisation d'un représentant légal. Les jeunes âgés de moins de 12 ans doivent impérativement être accompagnés d'un adulte sur le lieu de la manifestation. Chaque coureur, indépendamment de la course à laquelle il prend part, doit être assuré pour ce genre d'épreuves pédestres y compris en cas d'accident, de recherche, d'évacuation ou d'intervention d'un hélicoptère (les évacuations héliportées sont payantes en Suisse).
2. La course élites emprunte le Parcours Pédestre Prévôtois en sens horaire (départ de l'ancien stand en direction de l'hôpital). Les autres courses s'adaptent à ce sens.
3. Tous les coureurs terminant la course à laquelle ils sont inscrits sont classés. Les concurrents qui s'inscrivent à une course de plusieurs tours mais abandonnent après le premier tour sont classés dans la catégorie qui correspond au nombre de tours effectivement effectués et terminés.
4. Principe de la course « [PoP'uP run](#) » pour la catégorie élites :
 - a. La course se déroule essentiellement sur le parcours du Parcours Pédestre Prévôtois.
 - b. La course peut être couru en individuel ou en équipe.

- c. Les concurrents peuvent courir entre un et six tours.
- d. Le choix du nombre de tours ne doit pas forcément être déterminé au début de l'épreuve. Un candidat qui se sent en forme en passant l'arrivée peut choisir de courir un tour supplémentaire. Le départ du dernier tour ne peut dépasser 14h00.
- e. Pour les candidats qui choisissent au départ de s'inscrire sur la course des :
- e.i. Cinq – six tours, le départ est donné à 10h00.
 - e.ii. Quatre –cinq tours, le départ est donné à 11h30.
 - e.iii. Trois – quatre tours, le départ est donné à 13h00.
 - e.iv. Un - deux tours, le départ est donné à 14h00.
- f. Les concurrents qui désirent participer à une course avec d'autres athlètes ayant choisis un nombre de tours identique veilleront à prendre le départ qui correspond au nombre de tours souhaité tel que précisé au point « e » ci-dessus.
- g. Les candidats, équipes ou challenge entreprise qui souhaitent courir un nombre de tour inférieur à celui du départ auquel ils prennent part peuvent le faire. Par exemple, le concurrent qui souhaite courir uniquement deux tours peut prendre part à potentiellement quatre départs, 10h00, 11h30, 13h00 voire 14h00.

		Heures de départ possible			
		10h00	11h30	13h00	14h00
Nombre de tours possibles	Un tour	X	X	X	X
	Deux tours	X	X	X	X
	Trois tours	X	X	X	
	Quatre tours	X	X		
	Cinq – six tours	X			

X ! Heures de départ possible.

X ! Heure de départ de la course en ligne pour un nombre de tours définis.

5. Principe des courses cadets et écoliers :

- a. Les courses se déroulent sur une boucle aux environs de l'ancien stand de tir de Moutier.
- b. Les courses sont courues individuellement.
- c. Les courses se déroulent sur un tour.
- d. La course de la catégorie cadet se déroule sur un tour du parcours Vita.
- e. Les courses écoliers se déroulent sur des parcours se trouvant aux abords de l'ancien stand de tir de Moutier. Les enfants devront suivre un ouvrier pour éviter qu'ils se perdent.

6. Deux catégories individuelles sont établies pour chacune des courses. Il s'agit de la catégorie femmes respectivement hommes.
7. Lorsque moins d'une seconde sépare plusieurs concurrents, ceux-ci sont classés exæquo.
8. Les courses du « [PoP'uP run](#) » sont des courses en semie autonomie. Cela signifie que les concurrents devront se munir de toute la subsistance (barres énergétiques, gels, ...) et la boisson qu'ils jugent nécessaire. Un ravitaillement sera néanmoins organisé pour la course élites. En fonction des conditions météorologiques pouvant changer rapidement des vêtements chauds et contre la pluie peuvent être nécessaires. Si les concurrents souhaitent avoir des affaires de rechange sur le parcours, ils s'organiseront eux-mêmes.
9. Les différents points d'eau disposent de gobelets. Les concurrents veilleront à respecter scrupuleusement les consignes de l'organisation quant à la gestion des déchets.
10. Le respect de la nature est une règle impérative dans le comportement de chaque coureur. Tout manquement (y compris jeter des emballages de nourriture, de gel ou de boisson) est immédiatement sanctionné par une exclusion de la course.
11. L'utilisation de bâtons nordic walking ou de ski est autorisée.
12. Prix
 - a. Prix-souvenir à chaque participant des courses élites et cadets inscrit par Internet, pour les inscriptions sur place : en fonction des disponibilités.
 - b. Prix-souvenir (médaille) à chaque participant des courses écoliers inscrit par Internet, pour les inscriptions sur place : en fonction des disponibilités.
 - c. Boisson sans alcool.
13. Aucune prime d'arrivée n'est distribuée. Le vainqueur de chaque catégorie, pour les courses élites et cadets, ainsi que les deuxièmes et troisièmes de chaque catégorie se verront remettre un panier garni composé de produits locaux.
14. L'équipe qui sera composée du plus grand nombre de concurrents se verra remettre un prix particulier. Dans le cas où plusieurs équipes seraient à égalité de membres en tant qu'équipe avec le plus de concurrents un tirage au sort serait alors effectué pour savoir à laquelle le prix spécial sera attribué.
15. Le tour le plus rapide de la catégorie élites, tant pour les hommes que pour les femmes, se verra remettre un prix souvenir supplémentaire.
16. Les coureurs s'engagent à rester sur les chemins balisés faisant partie de l'itinéraire de la course.
17. Les coureurs devront en priorité aider les autres concurrents qui seraient en détresse (accident, hypoglycémie, maladie, ...).
18. Toute autre situation non prévue dans le présent règlement est du ressort exclusif du comité d'organisation.

19. Les potentiels litiges sont tranchés par le comité d'organisation sous l'autorité du président de celui-ci. Les décisions arrêtées ne peuvent en aucun cas être contestées ou sujettes à recours.

20. Si les conditions l'exigent, le présent règlement peut être modifié en tout temps par l'association « [Moutier Trail](#) ».